



Rapport du maire 2019

Municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2019. Le rapport financier au 31 décembre 2019, nous indique que les revenus de fonctionnement ont été de 818 433 \$ et que les revenus d'investissements 3 916 \$ (subventions, ce qui a généré des revenus totaux de 822 349 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité ont totalisé un montant de 784 687 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc), les états financiers indiquent que la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas a réalisé 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 37 662\$.

Revenus de fonctionnement :	818 433 \$
Revenus d'investissement :	3 916 \$
Charges :	784 687 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	37 662 \$

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme d'auditeur externe Michaud Clément Inc. en date du 6 avril 2020. Dans le cadre de cette vérification, la firme d'auditeur a conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux demande que soit faite une mention des rémunérations et allocations des élus. En 2019, les élus ont reçu les rémunérations et allocations de dépenses non imposables suivantes :

	Rémunération	Allocation
Mairesse	708.00 \$/ mois	354.00 \$ /mois
Conseillers	236.00 \$/ mois	118.00 \$/ mois

À titre de mairesse, elle reçoit également une rémunération et une allocation de la M.R.C. de D'Autray

Rémunération annuelle de la mairesse : 7272.85 \$

Allocation de dépenses de la mairesse : 3636.44 \$

Et des frais de déplacement de .45\$/kilomètres.

Tous ces accomplissements ont fait de 2019 une année exceptionnelle et cet exploit n'aurait pas pu être possible sans le travail de l'équipe municipale.

Merci de votre confiance

Déposé ce 1 juin 2020 à la séance du conseil

Marie-Pier Aubuchon
Mairesse